



ÉTAULES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALNombre de Conseillers :Présents : 14En exercice : 17Votants : 17L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT CINQ SEPTEMBRE** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.Date de convocation du Conseil Municipal : **18 septembre 2025**.En exercice : 17Présents : 14Votants : 17

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : /Absents avant donné pouvoir : ETIENNE Jean à BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie à BOITIER Jean-Louis, AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-JacquesSecrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 17 voix

...MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**DE 062-2025/09-014 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MISSION LOCALE
AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE**

Le maire expose au conseil municipal que la Mission locale mène un projet humanitaire et interculturel au Maroc avec des jeunes du pays roynais. Afin de boucler le projet de budget la Mission locale recherche des partenaires et sollicite les communes du lieu d'habitation des jeunes participant à la mission humanitaire. ÉTAULES compte un jeune inscrit à ce projet. La Mission locale sollicite la participation de la commune à hauteur de 500€.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION***

- ***ACCEPTE le principe de participation financière pour l'aide à cette mission humanitaire***
- ***DIT que la participation financière de 500 € sera prise en charge au titre des subventions du budget principal.***



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD